

2. Nous évaluons à 24 le nombre total de postes qui seront en double en 1980. Le nombre après 1980 ne peut être déterminé.
3. Tous les postes en double seront à Ottawa.

LES HÔPITAUX DU MAAC

Question n° 338—**M. Herbert:**

1. Où sont situés les hôpitaux et maisons de repos régis par le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. A l'heure actuelle, *a*) combien (i) de malades chroniques (ii) d'autres malades sont soignés à chacun de ces établissements, *b*) combien de lits sont vides et combien d'anciens combattants sont inscrits sur la liste d'attente de chaque établissement?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. L'hôpital Ste-Anne,
Ste-Anne-de-Bellevue,
Québec.
Foyer Rideau pour
anciens combattants,
Ottawa, Ontario.
L'hôpital Deer Lodge,
Winnipeg, Manitoba.
Foyer pour anciens combattants de Saskatoon,
Saskatoon, Saskatchewan.

	(i)	(ii)
2. a) L'hôpital Ste-Anne	513	460
Foyer Rideau pour anciens combattants	—	110
L'hôpital Deer Lodge	171	131
Foyer pour anciens combattants de Saskatoon	—	72
	Lits	Liste*
	libres	d'attente
b) L'hôpital Ste-Anne	113	55
Foyer Rideau pour anciens combattants	—	12
L'hôpital Deer Lodge	62	24
Foyer pour anciens combattants de Saskatoon	8	19

*Les chiffres de cette catégorie correspondent au nombre d'anciens combattants qui attendent un lit au service approprié de l'hôpital (médecine, chirurgie, soins en hébergement, etc.).

MAAC—LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PENSION

Question n° 340—**M. Herbert:**

1. Combien de temps s'écoule en moyenne avant qu'une demande de pension d'ancien combattant ne soit rejetée ou acceptée en première instance?
2. Quel est le pourcentage des demandes *a*) accordées en première instance, *b*) finalement acceptées après rejet en première instance?
3. L'octroi d'une pension peut-il avoir un effet rétroactif et, le cas échéant, quel est le pourcentage des pensions dont la rétroactivité prend effet *a*) avant le dépôt de la demande, *b*) à la date du dépôt, *c*) après cette date?

Questions au Feuilleton

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. Le 31 mars 1980: Demande de pension d'invalidité—8 mois.
Demande de prestations de survivant—3,9 mois.
2. Durant l'année financière 1979-1980:
 - a) 38,1 p. 100.
 - b) 24,8 p. 100 des demandes présentées en deuxième instance ont été acceptées.
22,8 p. 100 des demandes présentées en dernière instance ont été acceptées.
54,1 p. 100 de toutes les demandes présentées ont été acceptées.

3. Aucune statistique n'est tenue à cet égard, toutefois:

En vertu des dispositions de la loi sur les pensions, la plupart des octrois prennent effet à la date de la demande. Dans de rares cas, où la demande est acceptée en deuxième ou en troisième instance, l'octroi peut prendre effet après la date de la demande. Cependant, dans tous les cas où il se produit un retard qui est indépendant de la volonté du requérant, la loi stipule qu'une compensation supplémentaire, dont le montant ne dépasse pas celui de deux années de pension, peut être versée à titre d'indemnité de retard.

COMMUNICATIONS—LES EMPLOIS

Question n° 352—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Communications, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

1. *a*) 29
b) (i) 8
(ii) 1
2. *a*) 29
b) (i) 8
(ii) 0
3. Non.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LES EMPLOYÉS

Question n° 363—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de l'Industrie et du Commerce, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?